



Nicole Boyer ; Josiane Cassagne ; Jean-Marc Rodier
Co-secrétaires départementaux du SNUipp section du LOT

A Monsieur l'Inspecteur d'Académie
D. D. S. E. N.
cité administrative quai Cavaignac
46005 Cahors cedex

Objet : frais de déplacement sur postes fractionnés

Monsieur,

Nous venons d'être informés par nos collègues du SNUipp de la Haute-Garonne que par décision rectorale, les frais de déplacement pour les personnels sur postes fractionnés seront versés aux ayant-droits qui seront en poste à compter de la rentrée 2009. Après de longs mois d'attente (4 ans pour être précis), de recours et de pressions diverses, il s'agit d'un juste retour à l'application de la réglementation.

Nous venons par ce courrier nous assurer que vous avez bien acté cette décision et qu'elle sera bien mise en place dès septembre 2009.

Recevez, Monsieur l'Inspecteur d'Académie, nos respectueuses salutations.

Fait à Cahors le 24/04/2009
Christine Pitard, Nicole Boyer

Section du Lot du SNUipp-FSU
80 rue des jardiniers 46000 CAHORS ☎ 05 65 22 12 79 Fax 05 65 22 15 28
mèl : snu46@snuipp.fr